

Audition du père Guy THEUNIS

Prêtre au Rwanda de 1975 à avril 1994, membre de la Société des missionnaires d'Afrique (Pères Blancs)

(séance du 28 avril 1998)

Présidence de M. Paul Quilès, Président

Le Président Paul Quilès a accueilli le père Guy Theunis, membre de la Société des Missionnaires d'Afrique, prêtre au Rwanda de 1970 à 1994, qui a exercé, de 1989 à 1994, diverses activités à Kigali, en particulier dans le domaine des médias.

Le père Guy Theunis, s'exprimant en son nom personnel, a souhaité préalablement lever une ambiguïté entretenue par la presse française en précisant qu'il n'avait jamais été, ni n'était le responsable des missionnaires Pères Blancs au Rwanda mais que pendant les 23 ans où il y avait vécu, il avait milité dans divers organismes de défense des droits de l'homme, dans des mouvements contre la violence et dans divers médias.

En mémoire des nombreuses victimes civiles et militaires du drame rwandais, qu'elles soient françaises, belges, hutues ou tutsies, il a demandé que soit observée une minute de silence.

Le père Guy Theunis a précisé que son témoignage était celui d'un membre de l'Eglise catholique, membre actif de la société civile rwandaise, responsable de la revue *Dialogue* de 1989 à 1992 au Rwanda, puis de 1994 à 1995 en Belgique et enfin secrétaire exécutif du projet Reba Video, conçu pour collaborer avec la télévision rwandaise.

Il a indiqué qu'en sa qualité de fondateur de l'Association rwandaise pour la défense des droits de la personne et des libertés publiques (ADL), il avait été responsable de ses publications et plus particulièrement de deux rapports successifs sur la situation au Rwanda : le premier, portant sur la période de septembre 1991 à septembre 1992, fut à l'origine de l'enquête internationale qui a eu lieu en janvier 1993, le second couvrant la période d'octobre 1992 à octobre 1993. Il a ensuite souligné qu'il avait eu peu de contacts au sommet, ni avec les militaires français, malgré les relations intéressantes qu'il a entretenues avec les deux ambassadeurs de France dont il a regretté le non-engagement en faveur de la défense des droits de l'homme. Ayant dû quitter précipitamment le Rwanda le 14 avril 1994, et y abandonner l'ensemble de sa documentation, il a indiqué que son témoignage

ferait surtout appel à sa mémoire et reprendrait pour partie des éléments déjà exposés devant la Commission d'enquête du Sénat belge. Il a souhaité se limiter à quelques points peu connus et à quelques questions, de façon à livrer à la mission sa vision du déroulement des événements en insistant sur la place et le rôle de la France.

Reprenant sa déclaration devant le Sénat belge, il a rappelé qu'il trouvait inadmissible que l'on ait retiré le contingent belge de la MINUAR, qui disposait de l'infrastructure, de la logistique et des communications de la force internationale, sans le remplacer par un autre aussi crédible et de même valeur. C'est pour cette raison qu'il a déclaré avoir honte d'être Belge. Dans le rapport du Sénat belge, il est précisé qu'une campagne diplomatique a été conduite pour amener tous les Etats à soutenir la position du Gouvernement belge. Cette initiative gouvernementale incombe, selon lui, au ministère des Affaires étrangères belge qui doit en porter l'entière responsabilité. Il a estimé que si, au lieu de se retirer, la Belgique avait fait appel aux troupes françaises, américaines et italiennes présentes au Rwanda ou dans des pays proches du Rwanda, le génocide aurait pu être évité. Il a dit ne pas comprendre que le FPR n'ait pas explicitement demandé à la Belgique de ne pas quitter le pays, puisqu'il lui avait demandé de participer au maintien de la paix.

Il a déclaré que l'appréciation qu'il portait sur la Belgique valait aussi pour la France car celle-ci, en sa qualité de membre permanent, a pris part aux décisions du Conseil de Sécurité de l'ONU du 15 avril qui constituent selon lui la cause essentielle du génocide.

A son avis, la presse n'a pas suffisamment montré que le mois d'avril 1994 pouvait être scindé en trois phases distinctes, comme le met en évidence Mme Alison Des Forges.

D'une part, l'attentat contre l'avion présidentiel le 6 avril n'a pas déclenché un génocide mais plutôt des massacres politiques et ciblés. Ce sont des ministres, le Président de la Cour suprême, des membres de l'opposition qui ont été tués dans les premières heures et les premiers jours au cours desquels certains d'entre eux étaient nommément recherchés.

D'autre part, la décision du Gouvernement belge du 11 avril de retirer ses militaires et la constitution du gouvernement intérimaire ont eu pour effet de modifier le comportement de la frange hutue des partis d'opposition (MDR, PL, PSR). En effet, ces personnes sont alors sorties de leurs cachettes pour prêter main forte aux miliciens, aux Interahamwe du MRND et aux membres de la CDR, ce qui a constitué le début des massacres de Tutsis en tant que Tutsis.

Enfin, le débat de l'ONU du 15 avril marque véritablement le début du génocide avec les massacres perpétrés les 16 et 17 avril à Gitarama, préfecture qui avait été épargnée jusque là, et à Butare, dans le sud, où les miliciens du nord ont pénétré le 19 avril et tué les autorités locales pour les remplacer par des extrémistes.

Le père Guy Theunis s'est déclaré convaincu que, jusqu'au 15 avril, il aurait été possible d'empêcher le génocide. Il a estimé que le retrait des Casques bleus avait, d'une part, laissé libre cours à la participation populaire aux massacres et avait, d'autre part, favorisé leur extension à l'ensemble du pays. Il a également insisté sur la responsabilité incombant aux pays occidentaux dans la suite des événements qui se sont déroulés au Rwanda.

Il a ensuite exprimé son sentiment sur l'opération Turquoise. Admettant ne pas connaître l'ensemble des motivations ayant conduit à son déclenchement, il a noté qu'elle correspondait à l'appel lancé par le père Henri Blanchard sur une chaîne télévisée française et a souligné que cette action positive avait permis de sauver non seulement des milliers de vies tutsies mais aussi des dizaines de milliers de victimes potentielles. En effet, le risque était grand que ces populations, voulant se réfugier au Burundi, n'y déclenchent encore d'autres massacres. 200 000 personnes sont parties au Burundi alors qu'il y en aurait eu bien davantage si l'opération Turquoise n'avait pas eu lieu.

La présence des troupes françaises a aussi empêché que l'APR, qui avait déjà éliminé des milliers de personnes dans les régions dont elle avait pris le contrôle, se livre à de nouveaux massacres dans la zone de sécurité qui avait été créée. En permettant à de très nombreux Rwandais de ne plus avoir à fuir, l'opération Turquoise a épargné la vie de plusieurs milliers de personnes dans la zone des préfectures de Gikongoro, Kibuye et Cyangugu. Même s'il y a eu des massacres à Kibeho et dans les camps de réfugiés du Zaïre, dans la région de Bukavu, il y aurait eu encore bien davantage de victimes si toutes les populations avaient quitté le pays.

Face à ces drames, il a déploré l'absence de politique commune des pays européens, estimant que si la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la Belgique avaient, depuis 1990, coordonné leurs actions, le génocide aurait été évité. Si certains prônaient, à raison, la réconciliation et le dialogue dans le cadre de la négociation des accords d'Arusha, d'autres au contraire, en s'appuyant sur des diplomaties parallèles et secrètes, ont permis aux divisions internes de se développer.

Après avoir rappelé qu'il était attaché à rechercher toute la vérité, le père Guy Theunis a souhaité faire part à la mission de ses nombreuses interrogations afin, selon lui, d'éclairer le drame rwandais.

Pour mieux comprendre les causes des massacres, il a déclaré qu'il convenait non seulement de faire la lumière sur l'origine des missiles ayant abattu l'avion présidentiel, mais aussi sur les nombreux trafics ayant permis la création de dépôts d'armes à Goma et Gisenyi. Un Belge, d'origine burundaise, Mathias Hitimana, et un Français, dont l'identité n'a pas été établie, se seraient livrés à ces trafics et un rapport établi par Human Rights Watch fait également état de l'implication de la France dans les livraisons d'armes au Rwanda.

Il convient aussi de comprendre pourquoi les Adjudants-Chefs René Maier et Alain Didot, et son épouse, ont été assassinés par le FPR le matin du 8 avril. Ces meurtres de deux gendarmes du GIGN ayant pour mission de surveiller les communications est d'autant plus troublant qu'il se situe chronologiquement à un moment où le FPR n'exécutait que des victimes figurant sur des listes préétablies. Avec qui ces personnes avaient-elles des contacts et de qui dépendaient-elles puisqu'elles ne faisaient pas partie du DAMI ? Se pose aussi la question du suicide à l'Élysée de M. François de Grossouvre, Conseiller du Président de la République, qui était en relation avec un personnage clé et fumeux : le Capitaine Paul Barril.

Reprenant ses déclarations faites devant la Commission d'enquête du Sénat belge, le père Guy Theunis a indiqué qu'il avait été établi que dix soldats belges avaient été tués à Kigali le 6 avril. Or, le Général Romeo Dallaire et le Général Ndindiliyimana se sont rendus à la morgue de Kigali où ce dernier a affirmé avoir recensé onze corps de Blancs. Qui était cette onzième victime ? Comment se fait-il que les autorités belges aient fait pratiquer les autopsies de seize corps à Nairobi le 10 avril 1994 et non à Bruxelles et n'aient révélé la nationalité que de quatorze d'entre elles : dix Belges, deux Marocains, un Portugais et un Zimbabwéen. Que sont devenues les dépouilles des deux autres victimes et quelles étaient leurs identités ?

Un certain Jean-Pierre, qui savait beaucoup de choses, qui a joué un rôle d'informateur au mois de janvier 1994 et qui demandait l'asile politique dans un pays occidental, a-t-il eu des contacts avec l'ambassade de France ?

Comment se fait-il que la France, patrie des droits de l'homme, conviée à la conférence de presse organisée par l'ambassadeur belge après les tortures infligées dans les locaux de la présidence au journaliste Boniface Ntawuyirushintege, n'ait pas été représentée alors que de nombreuses

ambassades y avaient dépêché des représentants, même si, il est vrai, des organisations françaises ont apporté leur soutien à cette démarche.

Comment expliquer la présence de militaires français, dont Pascal Estrevada, en mars et avril 1994 à Kigali alors que la France avait retiré son contingent ?

Enfin, quelles sont les raisons qui ont empêché la France de conduire une enquête sur l'attentat commis contre l'avion présidentiel alors que le Général Romeo Dallaire et le gouvernement intérimaire, accueilli à Paris à l'époque, en avaient officiellement fait la demande et proposé que la France prenne la présidence de la Commission qui en serait chargée, comme en témoigne deux lettres dont la mission peut avoir communication.

Le père Guy Theunis a terminé en citant les propos que lui aurait tenus l'Ambassadeur de France, M. Georges Martres : *“ je ne comprend pas, je reçois des ordres de l'Elysée, de Matignon, d'ailleurs parfois contradictoires, et je ne sais pas lesquels je dois suivre. ”*

Après avoir relevé que la mission entendait des témoignages pour s'informer et qu'elle ne répondrait donc pas aux questions posées mais au contraire les relayerait et les poserait elle-même, **le Président Paul Quilès**, notant que le père Theunis avait été très discret sur le rôle de l'Eglise catholique au Rwanda, lui a demandé s'il pouvait caractériser l'attitude de cette dernière à l'égard des violations des droits de l'homme et indiquer si cette question avait été évoquée lors des visites du pape en septembre 1990 et du cardinal Etchegaray en mai 1993.

Rappelant que le pape avait déclaré en 1996 que, si des représentants de l'Eglise avaient failli en 1994, ils devaient être punis, il a souhaité savoir à quelles personnalités ecclésiastiques il était ainsi fait allusion.

Le père Guy Theunis a apporté les éléments de réponse suivants :

— lors du recensement de 1991, près de 90 % des Rwandais se sont déclarés chrétiens, soit 62 % catholiques, 18 % protestants et 8 % adventistes. Par ailleurs, depuis l'époque coloniale, l'Eglise catholique est une puissance au Rwanda, une sorte d'Etat dans l'Etat. Cependant l'Eglise, ce sont d'abord les Rwandais eux-mêmes et ceux-ci n'ont pas forcément toujours agi selon la foi. Si des milliers de chrétiens rwandais, dont certains ont agi au nom de leur foi et l'ont dit, en ont défendu d'autres et ont parfois été eux-mêmes tués pour cela, d'autres Rwandais chrétiens ont tué ; cependant ils n'ont alors pas agi comme chrétiens mais comme Rwandais

hutus ou tutsis. Le rôle de l'Eglise est un rôle d'évangélisation, c'est une conscience morale au sein de la société civile et sa contribution a été importante dans ce domaine : c'est largement grâce à l'intervention d'évêques, notamment le Président de la conférence épiscopale Thaddée Nsengiyumva et de responsables protestants dans le cadre du comité qu'ils avaient fondé ensemble que les accords d'Arusha ont pu être conclus ; ce sont eux qui ont mis le Président Habyarimana et les responsables du FPR autour de la même table. L'Eglise catholique a donc le plus souvent été un moteur de pacification. Cependant, les responsables de l'Eglise rwandaise sont également Hutus ou Tutsis. Certains d'entre eux ont été incapables de transcender leur situation particulière, comme l'Evêque de Kigali, Vincent Nsengiyumva, resté toujours très proche du Président Habyarimana et qui avait accepté d'être membre du comité central du MRND, responsable de la commission sociale, même s'il a démissionné en 1985 sous la pression populaire et dans la perspective d'une visite du Pape au Rwanda.

Le père Guy Theunis a renvoyé, pour de plus amples développements sur l'implication de l'Eglise catholique, à l'article qu'il avait écrit en 1994 dans l'ouvrage *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda*, publié sous la direction d'André Guichaoua.

Il a souligné que, lors de la visite du pape en 1990, le problème clé était celui des réfugiés, le comité du MRND ayant refusé leur retour en 1986. Le pape a posé la question dès son arrivée. Une commission avait été mise en place et un début de solution a été trouvé en octobre 1990. Il n'est pas impossible que l'invasion de 1990 ait été décidée pour empêcher la mise en oeuvre d'une solution politique de la question des réfugiés.

Par ailleurs, le pape, s'il a joué son rôle, n'a qu'une autorité morale et ne dispose pas de force de coercition. Aussi cette autorité ne peut être forte que si l'opinion publique vient l'appuyer ; en revanche, elle reste faible lorsque tel n'est pas le cas.

M. Roland Blum, revenant sur le rôle de l'Eglise catholique au Rwanda et mentionnant les critiques de l'abbé Sibomana, accusant cette dernière d'avoir contribué aux violations des droits de l'homme, a demandé des précisions sur ce point et s'est enquis des positions prises par le cardinal Etchegaray lors de sa visite au Rwanda.

Rappelant qu'il avait suivi le voyage du cardinal Etchegaray de près, étant responsable de la partie de son organisation concernant les médias, **le père Guy Theunis** a apporté les éléments de réponse suivants :

— le cardinal Etchegaray est la première personnalité politique à avoir voulu rencontrer, lors de sa visite au Rwanda, à la fois les responsables du pays et ceux du FPR. Il a reçu un excellent accueil dans les régions tenues par le FPR et il a tenu le même langage des deux côtés, ce qui a établi sa crédibilité au service de la modération et de la paix ;

— l'abbé Sibomana -on peut se reporter à son livre *Gardons espoir pour le Rwanda*- n'a pas accusé l'Eglise catholique comme telle. En revanche, il a eu des difficultés avec certains membres de l'Eglise tel que l'archevêque de Kigali qui, mis par l'abbé Sibomana lui-même devant des documents significatifs, n'a pas hésité à les déchirer plutôt que de devoir en tenir compte. Responsable éminent de l'ADL, l'abbé Sibomana a refusé de rencontrer le Président Habyarimana en compagnie de l'archevêque, dénoncé avec courage et au péril de sa vie les dérives, tant sous le régime Habyarimana que sous celui du FPR, et s'est avéré très fiable en montrant ses capacités à distinguer au sein de l'Eglise les personnalités porteuses de paix et d'avenir et celles qui envenimaient la situation.

S'étonnant également que le père Guy Theunis n'ait pas évoqué le rôle de l'Eglise catholique dans sa déclaration liminaire, **M. François Loncle** a souhaité évoquer non seulement le rôle de la hiérarchie catholique rwandaise mais aussi celui de la hiérarchie catholique non originaire du Rwanda. Il a mentionné l'archevêque André Perraudin, Suisse et évêque de Kabgayi de 1956 à 1989, résidant actuellement dans le Valais, près de Sion, dont il a estimé qu'il pouvait être intéressant pour la mission de l'entendre, et fait état de la manière partisane dont celui-ci avait opposé les ethnies l'une à l'autre, certains allant jusqu'à dire qu'il avait accompagné le processus conduisant au génocide. Il a également cité les évêques français au Rwanda qui, entre 1922 et 1945, avaient théorisé la supériorité des Tutsis sur les Hutus. Il en a conclu que des responsables de l'Eglise catholique, dont Mgr André Perraudin, avaient eu au Rwanda un rôle contestable et négatif, y compris au moment du génocide.

M. Bernard Cazeneuve a cité le mandement de Carême de Mgr Perraudin du 11 février 1959 : “ *Constatons tout d'abord qu'il y a réellement au Rwanda plusieurs races assez nettement caractérisées, bien que des alliances entre elles aient eu lieu et ne permettent pas de dire toujours à quelle race tel individu appartient. Cette diversité de races dans un même pays est un fait normal contre lequel d'ailleurs nous ne pouvons rien* ”. Il a ensuite demandé si le fatalisme de ce discours n'aboutissait pas à authentifier le fait ethnique et n'avait pas pu alimenter les dérives évoquées par M. François Loncle.

Il a également cité un article, paru le 18 avril 1994 dans le *Journal de Genève*, présentant l'attitude de Mgr Perraudin quelques jours après le début du génocide : “ *Condamner et comprendre. Le prélat valaisan condamne vivement les massacres perpétrés ces derniers jours par des extrémistes hutus, ces massacres qui ont déjà coûté la vie à plus de vingt prêtres, la plupart de l'ethnie tutsie. Mais s'il condamne, il ajoute : je les condamne, mais j'essaie de comprendre. Ils agissent par colère et par peur, par colère contre le meurtre de leur Président, Juvénal Habyarimana, le 6 avril dernier et par peur de retomber dans l'esclavage* ”. Il a demandé au père Guy Theunis quelle était sa position vis-à-vis de cette déclaration et, notant qu'il n'y était pas fait mention du génocide ni de massacres, à quel moment l'Eglise catholique avait officiellement dénoncé le génocide.

Enfin, en ce qui concerne le rôle de la presse d'obédience catholique au Rwanda, M. Bernard Cazeneuve a évoqué le journal *Kinyamateka* créé en 1933 et très lié à la conférence des évêques catholiques qui, à partir de 1987, s'est montré très critique vis-à-vis du régime du Président Habyarimana. Citant un éditorial du père Guy Theunis paru dans la revue *Dialogue*, parlant de “ *confirmer des signes positifs avant la dénonciation* ” et rappelant que le numéro du vingtième anniversaire de *Dialogue* avait publié un message très laudatif du Président Habyarimana, il a demandé quelles étaient les positions respectives de *Dialogue* et de *Kinyamateka* et quel était le sens précis de l'expression “ *confirmer des signes positifs avant la dénonciation* ”.

Après avoir estimé que M. François Loncle était très mal informé, ce qui a entraîné de vigoureuses dénégations de celui-ci, qui a rappelé qu'il citait des témoins rwandais, **le père Guy Theunis** a apporté les réponses suivantes :

— en posant la question du fait ethnique dans son mandement de Carême, Mgr Perraudin avait simplement rappelé une situation objective : les livres montrent que le problème ethnique existait déjà lors de l'arrivée des Pères Blancs au Rwanda dès le début du XXème siècle et que, si l'évêque français Mgr Classe avait appuyé, à tort sans doute, la systématisation par les Allemands et les Belges, d'un régime en fait beaucoup plus complexe, c'est le pouvoir politique allemand puis belge qui était responsable de cette simplification sociale et de cette systématisation et non pas l'Eglise catholique, même si celle-ci avait ainsi soutenu le pouvoir en place ;

— s'agissant de l'article du *Journal de Genève*, seul Mgr Perraudin pourrait préciser le sens de ses propos et c'est à lui qu'il faudrait le demander ;

— la première autorité politique d'envergure qui ait parlé du génocide, c'est le pape Jean-Paul II. En effet, la revue *Dialogue*, reprenant *l'Osservatore Romano* du 3 mai 1994 relate ainsi les propos tenus par le pape : “ *Rappelons que lors de l'audience générale du 27 avril 1994, le pape consterné a appelé les fidèles à une prière fervente pour le Rwanda martyrisé en ces termes : "Très inquiet, je vous invite à une prière intense et fervente pour le Rwanda. La tragédie de ces populations semble ne jamais vouloir s'arrêter : barbarie, vengeance, tueries, sang innocent versé, partout l'horreur et la mort. J'invite ceux qui détiennent les responsabilités à une action généreuse et efficace pour que cesse ce génocide."* ”

En conséquence, l'Eglise catholique, par la voix de son plus haut représentant, a reconnu cette réalité l'une des premières, avant, par exemple, M. Alain Juppé, qui n'a pourtant pas tardé, et ce d'autant plus vite qu'on ne pouvait pas encore parler de génocide dans les premiers jours qui ont suivi l'attentat contre l'avion du Président Habyarimana.

— *Kinyamateka* et *Dialogue* travaillaient ensemble et avaient la même ligne éditoriale, dénonçant les limites du régime du Président Habyarimana. Les deux revues étaient d'ailleurs installées dans le même bâtiment, l'abbé Sibomana et le père Theunis lui-même étant l'un président, l'autre trésorier de l'Association des journalistes du Rwanda. Le Président Habyarimana avait du reste fini par demander l'expulsion du père Theunis du pays en raison des positions qu'il défendait, ce que certains semblent avoir oublié, si jamais même ils l'ont su.

Le Président Paul Quilès a souligné que c'est en raison de son expérience que le père Guy Theunis était aujourd'hui entendu par la mission d'information.

M. Pierre Brana a insisté sur le fait que le génocide rwandais devait représenter une plaie vive au coeur de l'Eglise catholique car la population était christianisée à plus de 90 %. Il a demandé à quelle date a commencé ce que l'on pourrait appeler une certaine fascisation sous la forme d'une propagande raciste anti-tutsie, si on avait une idée du moment à partir duquel a commencé la planification du génocide et s'il était plausible d'imaginer que deux millions de Rwandais aient participé à un crime de sang.

M. Pierre Brana a également demandé au père Guy Theunis quelle signification il attachait à l'existence d'un onzième corps en plus de ceux des dix soldats belges et pourquoi il avait autant insisté sur le rôle de l'informateur Jean-Pierre.

Le père Guy Theunis a tout d'abord demandé que les députés veuillent bien l'excuser d'avoir parfois réagi trop fortement à leurs remarques mais il est vrai que le Rwanda demeure une plaie vive. Il a présenté le Rwanda comme un pays où la population se dit plus chrétienne qu'elle ne l'est. Mais on retrouve ailleurs en Afrique centrale, au Burundi, en Ouganda, à l'est du Zaïre, une proportion de chrétiens similaire à celle du Rwanda. Au Rwanda, les Pères Blancs sont arrivés en même temps que les Allemands et jusqu'au départ de ces derniers en 1916, les Pères Blancs étaient plus nombreux qu'eux dans le pays. Les écoles, les centres de santé et de développement, les foyers sociaux étaient entre les mains de l'Eglise catholique gérés par elle. Cette situation a continué avec les Belges.

Le père Guy Theunis a rappelé que le Mouvement révolutionnaire national pour le développement (MRND) avait été fondé le 5 juillet 1975 et que dès 1976, certaines personnalités ont émis des doutes sur sa nature. Il faut toutefois attendre 1980 pour que les premières difficultés apparaissent avec la diffusion de certains tracts et l'emprisonnement de M. Théoneste Lizinde. Le processus de fascisation est fondé sur un système de parti unique qui conduit à un régime politique militarisé, un de ces régimes que les Occidentaux se plaisent parfois à favoriser au détriment de la démocratie.

Le père Guy Theunis a nié qu'il y ait eu une propagande anti-tutsie organisée par le pouvoir mais qu'il convenait plutôt de parler de déclarations d'hommes de pouvoir. La plus malheureuse a été celle de M. Ferdinand Nahimana, le directeur de l'Office rwandais d'information (ORINFOR), en mars 1992, qui fut à l'origine des massacres de la région du Bugesera. Il y a eu en revanche une véritable propagande anti-tutsie à la Radio Télévision Libre des Mille Collines (RTLM) mais celle-ci avait un statut de radio libre privée. Cette radio, constituée en réaction au limogeage de M. Nahimana, a commencé à émettre à partir d'août 1993. Elle employait de nombreuses personnes liées au pouvoir qui voulaient retrouver un canal d'expression et était installée à Kigali près de la présidence. Les mots d'ordre anti-tutsis ne furent toutefois lancés qu'à partir du 15 avril 1994 et leur reprise par la radio RTLM ont contribué alors à l'amplification du génocide. Pour combattre cette radio, le projet d'une radio catholique avait été conçu. Il avait bénéficié d'une autorisation d'émettre mais les moyens techniques n'étaient pas disponibles sur place.

Le père Guy Theunis a considéré qu'il n'y avait pas eu de planification du génocide en tant que tel mais plutôt planification des massacres politiques. Dans ce pays quadrillé, des listes circulaient, écrites ou pas, préparées dans chaque cellule du MRND, mais elles établissaient des

distinctions et n'avaient pas le caractère indifférencié d'une démarche de génocide.

Le père Guy Theunis a expliqué que les massacres étaient commis par des commandos de trente à quarante personnes réunies autour de quelques militaires ou membres de Interahamwe, non pas pour tuer, mais pour voler et piller, voire par curiosité. Le chiffre de deux millions est une estimation exagérée du nombre de Rwandais ayant commis un crime de sang. Il y a en prison aujourd'hui au Rwanda environ 150 000 personnes. Certes, de nombreux responsables du génocide sont partis à l'étranger ou ne sont pas rentrés du Zaïre, où ils entretiennent une situation de rébellion à l'égard du gouvernement de Kigali, mais il ne faut pas confondre les divers degrés de responsabilité. La loi rwandaise, qui distingue quatre catégories de crime, devrait contribuer à clarifier la situation, en accordant un sort différent à tous ceux, nombreux, qui pauvres ou désœuvrés, se sont livrés à des violences et des destructions de gravité variable.

Le père Guy Theunis a estimé qu'il était important d'identifier le onzième corps car cela permettrait de savoir quelles autres personnes, en dehors des forces en place, sont intervenues au Rwanda. Ce corps a été autopsié à Nairobi à la demande des militaires belges mais la page qui permettrait de l'identifier a été arrachée du registre. Le père Guy Theunis s'est dit persuadé que le compte rendu de cette autopsie se trouvait dans un ministère belge. Ce que l'on sait, c'est qu'il s'agit d'un Blanc, peut-être d'un Français.

Le Président Paul Quilès a rétorqué qu'il pouvait être également d'une autre nationalité, ce dont a convenu le père Guy Theunis.

Le père Guy Theunis a rappelé que Jean-Pierre, personnalité trouble qui vit toujours à Kigali, avait donné des informations fiables, en indiquant par exemple l'endroit où se trouvaient les armes qui ont été distribuées à la population par le MRND et qu'il avait, le premier, parlé d'événements graves à venir. Les ambassades, qui ont toutes refusé d'accorder une protection à Jean-Pierre, savaient beaucoup plus de choses dès janvier 1994, qu'il n'en savait lui-même.

M. Kofi Yamgnane a demandé comment le père Guy Theunis pouvait expliquer qu'il y ait eu une véritable participation populaire au génocide, y compris de représentants de l'Eglise catholique en tant que Hutus.

Le père Guy Theunis a rappelé que le système foncier étatisé rwandais permettait à l'autorité communale d'enlever leur terre aux paysans,

qui n'en étaient pas propriétaires. Aussi était-il très difficile aux paysans, par ailleurs traditionnellement très soumis, de refuser de suivre un bourgmestre et de prendre le risque économique d'être dépossédés. En outre, certains ont profité des événements pour s'emparer de la terre du voisin.

Mais l'élément le plus déterminant a été la radio RTLM et son endoctrinement idéologique, facilité par le fait que les gens étaient mal informés. Peu savaient lire. Leur seul moyen d'information était la radio. Ils ne savaient pas la vérité. Pour les réfugiés dans les camps, le FPR était l'auteur de tous les massacres. La BBC ou Voice of America n'émettaient pas à l'époque en kinyarwanda, la première radio à le faire fut la radio Amahoro (pour la paix).

Enfin, le père Guy Theunis a mis en avant les rivalités locales, tout en insistant sur le fait que la différenciation entre Tutsis et Hutus relève davantage de la simple convention que de la réalité ethnique. Un frère et une soeur peuvent être l'un Hutu et l'autre Tutsi car si l'ethnie à laquelle on appartient après le mariage légal est celle du père, avant le mariage, c'est celle de la mère. Toutefois, il est vrai que les réflexes ethniques ont joué, même si la situation, particulièrement au centre et au sud, était très complexe, certains étant aujourd'hui rejetés des deux côtés.

Rappelant que l'Eglise catholique constituait au Rwanda " *un Etat dans l'Etat* " et qu'elle était responsable de l'éducation, **M. Michel Voisin** a souhaité savoir si les programmes éducatifs qu'elle établissait faisaient référence aux précédents génocides qui avaient eu lieu depuis le début des années cinquante. Il s'est également interrogé sur l'accueil favorable réservé par l'Eglise à l'abbé Wenceslas Munyashyaka accueilli actuellement dans l'Eure et dont on dit qu'il a pris une part importante dans les événements.

Le père Guy Theunis s'est demandé qui pouvait répondre à ces questions. Il a indiqué que la mère de l'abbé Wenceslas Munyashyaka tutsie était toujours vivante alors que son père hutu avait été tué à Kigali. Il a précisé que le père Wenceslas Munyashyaka avait sauvé 18 000 personnes dans sa paroisse à Kigali. Comme il n'avait pas de réserves, il a sûrement pillé pour les nourrir. On lui a déconseillé d'attendre le FPR et il s'est réfugié dans un camp où là aussi il risquait sa vie pour avoir sauvé des Tutsis, il était donc menacé par les extrémistes des deux côtés. Les milices Interahamwe souhaitaient sa mort. Un évêque français a pris la responsabilité de l'accueillir en Europe, compte tenu de sa situation et de ce qu'il avait fait. Il n'est donc pas honnête de le présenter comme on le fait parfois. Le père Wenceslas Munyashyaka n'a jamais été en Belgique et est arrivé directement en France. Il avait été désigné comme responsable de la radio d'Eglise qui devait être mise en place à Kigali pour contrer la RTLM. Mais, en raison des

oppositions des autorités de l'Etat et de l'archevêque de Kigali, les moyens techniques et matériels pour émettre n'ont jamais été obtenus.

Après que **M. Kofi Yamgnane** eut demandé qui protégeait le père Wenceslas Munyashyaka maintenant, **le père Guy Theunis** a ajouté que deux prêtres venaient d'être condamnés à mort mais qu'il ignorait s'ils avaient participé au génocide. Ces deux prêtres sont restés en fonction jusqu'à leur arrestation, en novembre 1996 pour l'un, le 30 juin 1997 pour l'autre, et ils n'ont pas été inquiétés jusqu'à cette date. Lorsque les massacres ont eu lieu dans la paroisse de Nyange où ils étaient présents, ils ont été enfermés par les milices Interahamwe qui ont, elles, commis les tueries. Par crainte de représailles, aucune personne n'est venue témoigner à leur procès en leur faveur.

Le père Guy Theunis, tout en se déclarant contre la peine de mort, de surcroît exécutée en public, a estimé pour autant qu'il était normal de sanctionner les auteurs du génocide. Il a toutefois indiqué que les autorités rwandaises avaient condamné à mort et exécuté en public l'ancien procureur de Kigali qui n'était pas impliqué directement dans les massacres, autant que l'on sache, et qu'il s'agissait donc plus dans ce cas d'une condamnation politique que d'un acte de justice.

M. Yves Dauge a souhaité savoir si la présence de troupes belges et françaises aurait pu éviter le génocide et a demandé au père Guy Theunis s'il considérait que le retrait des soldats français au profit d'une intervention des Nations Unies, comme le prévoyaient les accords d'Arusha, dont la France avait activement encouragé l'élaboration, constituait selon lui une catastrophe.

Le père Guy Theunis a indiqué que, présent à l'aéroport où il avait été conduit pour reconnaître des personnes, il avait pu constater que les troupes françaises présentes dans le cadre de l'opération Amaryllis et les troupes belges présentes au titre de l'opération Silver Back disposaient de matériels très performants, dont des hélicoptères leur permettant d'aller récupérer des ressortissants français et d'autres pays, alors que les 450 hommes de la MINUAR étaient mal équipés. Les soldats belges sont intervenus à certains endroits, devant le stade Amahoro, où ils ont failli être tués, ils ont tiré dans la foule et pendant 24 heures il n'y a eu aucune action des FAR ou des miliciens. Il en aurait peut-être été différemment si la garde présidentielle avait été en face. Il s'est à nouveau dit convaincu que l'intervention des soldats belges ou français aurait été efficace et aurait pu éviter le génocide. L'efficacité des militaires occidentaux a été évidente durant l'opération Turquoise face à des armées mal entraînées et peu

courageuses. Ni les FAR, ni le FPR ne sont intervenus en avril 1994 quand les chars ou les hélicoptères des forces occidentales sont allés récupérer des ressortissants étrangers.

M. Jacques Myard a rappelé que les évêques rwandais n'avaient pas été les seuls à agir en faveur des accords d'Arusha, le Gouvernement français ayant constamment concouru lui aussi aux négociations. Il a fait remarquer qu'une intervention armée unilatérale nécessitait une décision ou un mandat de l'ONU ou d'une organisation internationale, sauf à recommencer la colonisation. La France ne pouvait donc demeurer au Rwanda. Il a affirmé que les propos tenus par le père Guy Theunis l'avaient gêné et donnaient l'impression d'une recherche du sensationnel. Il a ainsi jugé que l'évocation du suicide de M. François de Grossouvre ou du rôle du Capitaine Barril était déplacée et que des questions aussi pointillistes que celles qu'il avait posées finissaient par faire douter de sa volonté de comprendre ce qui s'est passé.

Le père Guy Theunis a indiqué que, depuis 1994, il essayait de comprendre les événements qui se sont déroulés au Rwanda où il a vécu 25 ans et qu'il avait témoigné devant la Commission d'enquête du Sénat belge pour clarifier un certain nombre de points. Il a souhaité que la mission d'information française soit transformée en commission d'enquête pour progresser dans la compréhension des faits. La communauté internationale a démissionné au Burundi après les massacres successifs à l'assassinat du président démocratiquement élu, M. Melchior Ndadaye, en octobre 1993, mais n'avait pas de responsabilité en tant que telle. Au Rwanda, le vote du Conseil de Sécurité des Nations Unies a donné un mandat à une force internationale, la MINUAR qui devait garantir la paix. La responsabilité de la communauté internationale était engagée et notamment celle des Etats qui ont voté les résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU ou qui, comme la France ou la Belgique, ont envoyé des troupes au Rwanda. Les accords d'Arusha ont pu être élaborés grâce aux pays occidentaux qui étaient partie prenante à leur mise en oeuvre. La MINUAR était liée à ces accords d'Arusha dont elle devait garantir l'application, ce qui engageait bien la responsabilité de la communauté internationale.